



Séance du jeudi 23 mars 2023

Nombre de délégués :
titulaires
- Présent(e)s : 16 (dont 3 DS)
- Pouvoirs : 0
- Excusé(e)s : 9 (dont représentés par DS)
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle Inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BLANC Maurice ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; DURAND Raymond ; GAMET Christian ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; EDERY Michèle ; DEHAN Nathalie ; GAT Thierry (suppléant présent BLANC Maurice) ; GROSPERRIN Anne ; LINAGE Yves (suppléant présent SAUZE Jean-Luc) ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile (suppléant présent DURAND Raymond)

Absent non excusé :

Délibération N°2023-007 du comité syndical	Objet : Approbation comptes administratifs 2022
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°2023-006 du SMAAVO approuvant les comptes de gestion 2022 du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe des Compétences Complémentaires à la GEMAPI,

Vu les comptes administratifs 2022 présentés en séance, conformes aux comptes de gestion et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Budget principal de l'assainissement :

Section d'exploitation	
Dépenses	- 765 566.80 €
Recettes	+ 873 663.39 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	+ 108 096.59 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 550 771.99 €

Résultat cumulé 2022	
Section d'investissement	
Dépenses	- 388 425.47 €
Recettes	+ 364 424.35 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	- 24 001.12 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 332 496.35 €
Résultat cumulé 2022	+ 308 495.23 €
Restes à réaliser dépenses 2022	- 97 014.62 €
Restes à réaliser recettes 2022	+ 55 000.00 €

Budget annexe du SPANC :

Section d'exploitation	
Dépenses	- 10 000.00 €
Recettes	+ 20 303.00 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	+ 10 303.00 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	- 8 271.55 €
Résultat cumulé 2022	+ 2 031.45 €
Section d'investissement	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 0,50 €
Résultat cumulé 2022	+ 0,50 €
Restes à réaliser dépenses 2022	0,00 €
Restes à réaliser recettes 2022	0,00 €

Budget annexe GEMAPI :

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 375 738.13 €
Recettes	+ 401 570.41 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	+ 25 832.28 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 40 108.80 €
Résultat cumulé 2022	+ 65 941.08 €
Section d'investissement	
Dépenses	- 119 054.87 €
Recettes	+ 194 198.55 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	+ 75 143.68 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 101 871.84 €
Résultat cumulé 2022	+ 177 015.52 €
Restes à réaliser dépenses 2022	- 53 808.90 €
Restes à réaliser recettes 2021	+ 31 350.00 €

Budget annexe Compétences Complémentaires à la GEMAPI :

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 182 935.77 €
Recettes	+ 239 817.02 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	+ 56 881.25 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	+ 302 939.70 €

Résultat cumulé 2022	
Section d'investissement	
Dépenses	- 173 489.57 €
Recettes	+ 246 355.99 €
Résultat Propre à l'exercice 2022	+ 72 866.42 €
Résultat reporté de l'exercice 2021	- 117 363.93 €
Résultat cumulé 2022	- 44 497.51 €
Restes à réaliser dépenses 2022	- 467 814.06 €
Restes à réaliser recettes 2021	+ 78 000,00 €

Après que le Président se soit retiré de la séance, le Comité Syndical élit un Président de séance en la personne de Mr Pierre BALLELIO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2022 du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe des Compétences Complémentaires à la GEMAPI tels que présentés ci-dessus.

Télétransmise en Préfecture le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD

Président




Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 069-256900804-20230323-D_2023_007-DE